L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No. 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, 20, JUILLET.

ADRESSE DU Comité Central d'Etat DU PARTI DÉMOCRATE DE LA LOUISIANE

Aux électeurs démocrates et conservateurs de la Louisiane :

[illegible] vue de la Convention qui doit se [illegible] à la Nouvelle-Orléans le second lundi de septembre prochain, et des grands [illegible] engagés dans l'élection de novembre, le Comité Central Démocratique croit de son devoir d'exposer au [illegible] la condition politique de l'Etat, et [illegible] un énergique appel à tous les [illegible] conservateurs pour qu'ils aident [illegible] l'Etat des mains des hommes [illegible] qui l'ont gouverné depuis [illegible].

[illegible] moment est favorable, l'avenir est [illegible] de promesses. Nous n'avons qu'à [illegible] à nous organiser et à marcher à la victoire. D'autres Etats nous ont [illegible] l'exemple. Au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest, les folies et les crimes [illegible] radical ont non seulement éveillé [illegible] les populations le sentiment du danger [illegible] les ont animées d'un esprit de [illegible] rétributive envers ceux qui ont [illegible] et marchandise de leur loyauté [illegible] leur mandat. La malhonnêteté [illegible] capacité ont contrôlé et perverti les [illegible] nationales au point que des expressions sont devenues synonymes de républicain. L'Oregon a répondu [illegible] et New-York a déclaré par [illegible] de plus de 80,000 voix de majorité [illegible] que le radicalisme doit être [illegible] renversé.

[illegible] que notre intention ne soit pas de [illegible] appesantir sur les sujets de politique [illegible], il peut être utile de noter les [illegible] indubitables de mécontentement [illegible] manifestés dans chaque section contre [illegible] fédérale actuelle. Pour [illegible] des Etats-Unis, centralisation est [illegible] de despotisme, et les pas rapides [illegible] dans cette direction par le Congrès [illegible] juste titre, alarmé le pays tout [illegible]. Sans aucun respect pour les droits [illegible] gouvernés, les Etats ont été subjugués [illegible] représentation au Congrès a été [illegible] des majorités écrasantes a été [illegible] et, comme pour mettre le comble [illegible] actes d'infamie et d'usurpation [illegible] Congrès a porté ses mains souillées sur la Cour Suprême. Sous la domination du parti radical, la vénalité et la corruption sont devenues respectables, et [illegible] systématique du trésor national [illegible] une profession honorable; les [illegible] ont été accrus terriblement dans [illegible] d'un odieux système d'espionnage [illegible] pour la perception ; des monopoles [illegible] ont été créés pour opprimer le [illegible] et, sous le fallacieux prétexte de [illegible] les emplois du gouvernement [illegible] sont vendus au plus offrant, ou [illegible] conformément à un système de népotisme.

[illegible] vices et d'autres semblables d'un [illegible] corrompu ont amené les populations [illegible] Etats à comprendre les dangers [illegible] de les engloutir, pourra-t-on [illegible] le peuple de la Louisiane est [illegible] sensible aux abus qui ont surgi dans [illegible] gouvernement d'Etat pendant les trois [illegible] années du joug radical, abus qui, [illegible], menacent de chasser le [illegible] le capital de l'Etat et de semer [illegible] dans chaque foyer ?

[illegible] contestera pas que notre dernière [illegible] ne fût une honte pour la civilisation [illegible] la liberté civile. Elle a foulé [illegible] toutes les vertus qui sont l'apanage [illegible] gens honorables et elle a fait un [illegible] à chaque crime qu'elle aurait dû [illegible]. L'ignorance, l'effronterie et le [illegible] étaient les qualités requises pour occuper [illegible] siège sur les bancs radicaux de [illegible] assemblée, et quand le trésor était [illegible] le peuple pillé et les actes législatifs [illegible] au plus offrant pour des greenbacks, [illegible] membres faisaient simplement [illegible] à la trinité à laquelle ils devaient [illegible] existence officielle.

[illegible] réservé à cette adresse de persuader [illegible] à votre comité d'entrer dans les [illegible] de tous les actes infâmes passés [illegible] législature radicale avec l'approbation [illegible] Exécutif. La dette publique, sous [illegible] radical, est montée de douze à [illegible] millions de dollars ; les taxes se [illegible], jusqu'à 5 1/2 pour cent, atteint [illegible] presque aux limites de la confiscation [illegible] a accordé à des individus et à [illegible] corporations des privilèges extraordinaires [illegible] exclusifs en contradiction avec la [illegible] du travail et du capital ; d'énormes [illegible] ont été accordées aux dépens d'un [illegible] pénurie à des particuliers pour [illegible] triviaux ou inutiles, et des [illegible] inutiles ou oppressifs ont été créés [illegible] places à des vagabonds du parti [illegible] vivent aussi leur vie en extorquant de [illegible] de toutes les industries honnêtes.

[illegible] espoir de se perpétuer au pouvoir, [illegible] législature a passé les lois d'enregistrement [illegible] d'élection et de milice, lois qui [illegible] la sanction de l'Exécutif, et qui [illegible] sont être, les mesures les plus odieuses [illegible] plus injustes et les plus oppressives [illegible] jamais souillé les archives d'aucun [illegible]. Dans sa folie et sa perversité, [illegible] des lois pour mettre en vigueur [illegible] sociale, non seulement de différentes [illegible] d'hommes, mais des mauvais [illegible] qui sont purs et justes. Dans [illegible] elle a passé des lois pour réorganiser [illegible] système, autrefois splendide, d'écoles [illegible] publique, et sans autre motif, [illegible] pensée que de dégrader les blancs [illegible] et décréter un abîme entre eux et [illegible] population de couleur ; toutes ces [illegible] adoptées sous prétexte de régler [illegible] commerce, l'éducation et les amusements [illegible] du peuple, ont réellement pour but [illegible] paver les voies à la miscégénation. [illegible] législation de 1868, de 1869 et de [illegible] être condensée et résumée en [illegible] mots : IGNORANCE, VÉNALITÉ, MONOPOLE ET OPPRESSION !

[illegible] ne dise pas que ces conclusions [illegible] le jugement des ennemis du radicalisme, nous nous proposons de convaincre [illegible] parti de toutes ces sérieuses [illegible] avec des termes choisis émanant [illegible] propres champions et partisans [illegible] a pas d'esprit plus brillant [illegible] rangs de ce parti dans l'Etat que [illegible] Durant, et comme il est plus [illegible] ses amis politiques, son témoignage [illegible] est que plus concluant en faveur [illegible] la vérité de ce que nous avons dit. [illegible] lettre datée du 22 juin 1870, et [illegible] à M. J. S. Soudé, en parlant des [illegible] radicaux dans cet Etat, il dit :

[illegible] qu'il y ait séparation absolue [illegible] hommes malhonnêtes et incapables [illegible] gouverné depuis 1867 !"

[illegible] un langage énergique, cependant [illegible] surpassé en sévérité par une [illegible] républicaine qui vient d'être lancée [illegible] membres du comité central d'Etat [illegible]. Cette adresse dit :

"[illegible] et républicains ! Après une [illegible] de deux années, sous la direction [illegible] *de politiciens les plus malhonnêtes [illegible] corrompus qui aient jamais [illegible] politique d'aucun des Etats de [illegible] Union*, vous êtes maintenant [illegible] arracher l'Etat des mains d'aventuriers politiques *qui l'ont amené à la banqueroute !*"

[illegible] par là que notre verdict est approuvé par les hommes principaux du parti [illegible], et cependant, au moment [illegible] constatent l'infamie de leur [illegible] ils sollicitent une continuation [illegible] appui du peuple, sous prétexte [illegible] en avant dans l'avenir des [illegible]. Si le salut du parti dépend [illegible] épreuve, il partagera inévitablement [illegible] des villes et des plaines, et [illegible] sera chanté en novembre prochain. [illegible] verdict n'est pas seulement le [illegible] celui de tous les hommes honnêtes [illegible] par M. Durant lui-même, [illegible] prend combien il vaut mieux pour [illegible] parti d'être battu que de survivre [illegible] la direction "d'aventuriers politiques [illegible] corrompus" tels que ceux qui affligent [illegible] actuellement notre Etat bien aimé.

[illegible] conséquences pernicieuses des actes [illegible] radical dans tout l'Etat ont été [illegible] senties par toutes les classes, [illegible] gens de couleur, natifs et étrangers [illegible] ont été pillés, déçus, opprimés, [illegible] dans la jouissance des droits [illegible] par toutes les lois humaines et [illegible]. En conséquence, afin de délivrer [illegible] Etat, et de nous affranchir du joug [illegible] des incapables et corrompus il faut [illegible] comme un seul homme, sans distinction [illegible] de race, de couleur ou de condition [illegible], et les chasser des places [illegible] pouvoir, pour mettre dans les emplois [illegible] des gens honnêtes et des patriotes. Les intérêts des blancs comme [illegible] sont identiques dans cette lutte. [illegible] droits et tous les privilèges dont [illegible] en vertu de la Constitution [illegible], et le devoir de chaque citoyen [illegible] veiller à ce qu'ils soient maintenus. [illegible] parti démocrate a toujours soutenu [illegible] la Constitution du pays et, ainsi [illegible] comme dans le passé, il protégera [illegible] défendra chaque citoyen dans le [illegible] complet exercice de tous les droits [illegible] par ce pacte. A la dernière élection [illegible] New York, la triomphante pour la [illegible], la seule accusation portée [illegible] le parti a été qu'il favorisait les [illegible] de couleur dans leurs privilèges [illegible] constitutionnels. La population de couleur [illegible] Etat peut donc être assurée [illegible] démocratie continuera à soutenir [illegible] principes qui l'ont si longtemps [illegible].

[illegible] la plus grande partie de nos [illegible] est imputable à la dernière législature, [illegible] au pouvoir du peuple de remédier [illegible] grande partie des abus par l'élection [illegible] hommes sincères et éprouvés à la [illegible] législature dont les membres [illegible] choisis en novembre prochain. [illegible] façon nous pouvons encore sauver [illegible] d'une plus ample ruine politique et [illegible]. A cette fin que les électeurs démocrates [illegible] et conservateurs nomment leurs [illegible] citoyens comme candidats à la [illegible] législature, et qu'ils emploient tous les [illegible] légitimes pour assurer leur élection.

[illegible] la Législature, il y a à élire un [illegible] et un Trésorier d'Etat.

[illegible] plateforme se résume dans les [illegible] d'économie et de réforme. Nous [illegible] débarrasser l'Etat de son énorme [illegible], diminuer les taxes, faire renaître [illegible] les levées, faire renaître la confiance [illegible] l'accord du capital et du travail [illegible] entre l'homme de couleur et le planteur [illegible] entre le planteur et le négociant ; [illegible] encourager l'immigration et développer [illegible] immenses ressources agricoles de la [illegible]. A cette fin, nous demandons [illegible] coopération de tous les bons citoyens [illegible] quelque nom qu'ils s'associent. Nous [illegible] pouvoir obtenir un grand triomphe. Le républicanisme a produit des [illegible] amers qui le condamnent ; ses jours [illegible] comptés dans notre Etat ! Un parti [illegible] plaide publiquement la cause de la [illegible] corruption, qui cherche à remettre au pouvoir [illegible] des hommes qui se sont couverts [illegible] infamie ineffaçable ; un parti dont [illegible] d'ordre a été la fraude, la dissipation [illegible] et de fausses promesses, pour qui [illegible] honnêteté est un sujet de ridicule, qui [illegible] a sa législation, a pour but la spoliation [illegible] et l'oppression, — ne saurait se présenter devant les votants louisianais et [illegible] leur appui.

Nous engageons instamment le peuple [illegible] s'organiser sans retard. Les comités des [illegible] différentes paroisses sont priés de convoquer [illegible] leurs clubs, élire des délégués à la Convention et transmettre, le plus tôt possible, les noms de ces derniers au secrétaire [illegible] Comité Central d'Etat.

Le Comité appelle l'attention des votants sur l'adresse des membres démocrates du Congrès et surtout sur la partie qui recommande de confier les candidatures aux hommes du parti les plus capables, à ceux-là seulement qui peuvent prêter le serment d'épreuve et que ne frappe pas le [illegible] amendement. Un Congrès radical a déclaré que les élus qui ne peuvent prendre le serment ou dont la réhabilitation n'a pas été votée, ne siégeront pas dans ce corps. Nous ne devons pas nous arrêter à discuter la sagesse ou la validité des actes du Congrès; l'expérience nous apprend qu'il faut élire des hommes qui ne sont pas frappés par la loi. Ce qu'il faut à la Louisiane c'est la représentation.

Si des hommes capables et honnêtes occupent les places de confiance, si nous avons des législateurs expérimentés et fidèles, il n'existe pas d'obstacles au bonheur et à la prospérité du peuple. Notre sol est d'une incomparable fertilité et nous possédons de grands avantages naturels. Soyons fidèles à notre mission, et les bienfaits matériels dont nous jouirons seront aussi grands que nos pertes ont été déplorables.

La base de la représentation, telle que l'a revue et fixée le comité, est d'un délégué pour chaque trois cents, et un pour chaque fraction au-dessus de cent-cinquante votes donnés à la première élection générale. Chaque paroisse a droit à au moins un représentant. La règle s'applique à chaque nouvelle paroisse.

Les journaux qui favorisent le but que se propose cette adresse sont priés de reproduire ce qui précède.

J. H. HATCH,
Président du Comité central démocrate de l'Etat.

THOMAS STEEL, secrétaire.

VAPEURS

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne ci-après partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord:

PÉREIRE, capt Duchesne, Samedi 9 juillet.
LAFAYETTE, capt. Rousseau, Samedi 23 juillet.
VILLE-DE-PARIS, capt Surmont, Samedi 6 août.
SAINT-LAURENT, capt Lemarié, Samedi 20 août

PRIX DU PASSAGE (compris le vin) payable en or ou son équivalent en papier,
POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $140. Seconde cabine, $75.

POUR PARIS:
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $145. | Seconde cabine $78.

Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.
On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New York.

L. GRAND & CIE, agent, rue Carondelet, 15.

8 nov 1[illegible]

BRÊME.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Service des Steamers entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à La Havane.

Les beaux steamers à hélice de LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier en septembre prochain.

Ils toucheront, en allant en Europe, à La Havane et au Havre, et, en revenant, à La Havane et à Southampton pour recevoir et débarquer les passagers et le fret.

Les jours de départ seront désignés plus tard.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême ou du Havre à La Havane ou à la Nlle-Orléans—
Premières cabines .... $120 en or.
Entrepont .... $[illegible]

De la Nlle-Orléans ou de La Havane à Southampton, au Havre ou à Brême—
Premières cabines .... $150 en or.
Entrepont .... $[illegible]

Les billets de passage de Brême ou du Havre à La Havane ou à la Nlle-Orléans seront délivrés par le soussigné.

Les steamers de la ligne entre New York et Brême partent tous les JEUDIS et SAMEDIS, et ceux de la ligne entre Baltimore et Brême tous les DEUX MERCREDIS, touchant à Southampton.

On peut se procurer des billets de passage au bureau du soussigné.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER, Agent,
21 mai—1m No. 47, rue Union.

Pour New-York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

CRESCENT CITY ...... Capt. Geo. L. Norton
SHERMAN .... Capt. ——
GEN'L MEADE .... Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES ...... Capt. Geo. H. Smith,
MISSISSIPPI .... Capt. W. P. Henry,
WESTERN METROPOLIS ... Capt. H. S. Quick
EMILY B. SOUDER, Capt.——

Partant de New-York, tous les samedis,

Le steamer

UNITED STATES,
A. Blanchard, commandant,
Partira de son wharf en face de la rue Jefferson, le SAMEDI, 23 juillet, à 5 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellents aménagements.
Chambres .... $30 00.
Entrepont .... 25 00.

On signe des billets de connaissements pour Liverpool, Glasgow et Brême.

Des billets de passage de 1re classe et d'entrepont (through ticket), pour Liverpool et le continent, se reliant à la ligne de steamers de Guion, partant de New York tous les mercredis, sont à vendre au bureau.

Pour fret ou passage, s'adresser à
LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No. 190.

Pour New-York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
M. RIPOSA,
ST. LOUIS.

Le steamer
GEO. CROMWELL,
S. L. Clapp, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, VENDREDI, 22 juillet à 5 heures P. M.

Passage .... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4mai—1an Rue Carondelet, No. 41.

Vicksburg et Natchez.

Le Bateau de la malle,
JOHN KILGOUR.
J. O. Bansel, capitaine.
H. F. Fillmore et C. Grice, commis.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M., pour Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Natchez, Vicksburg et tous les atterrages intermédiaires.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY,
25 juin—1m au coin des rues Commune et Delta

Pour Bayou Sara.

Pour Bayou Sara et les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur "BARTABLE," capitaine N. H. Barasso, commis Allen Juniel, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS, à 10 heures du matin et tous les VENDREDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour: il partira de Bayou Sara tous les MERCREDIS et SAMEDIS SOIR.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
SINNOTT & ADAMS, agents,
7mai—[illegible] Au No. 25 du Commercial Place.

Pour Bayou Sara et les débarcadères intermédiaires.
Paquebot de la Côte.

Départs tous les LUNDIS, à 5 heures P. M., et les VENDREDIS, à 10 heures A. M.,
Le paquebot de premier ordre
HENRY TETE,
Joe Dalferes, capitaine,
M. H. Landry, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Un commis se tiendra constamment sur la Levée pour recevoir le fret.

Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à R. C. MARTIN,
3 juillet Vieille-Levée, No 84.

La Côte et Baton Rouge.

Le nouveau bateau
ST. JOHN,
W. R. Greathouse, capitaine,
J. A. Comstock, commis,

Laissera la Nouvelle-Orléans pour Baton Rouge tous les MERCREDIS matin, à 10 heures, et tous les SAMEDIS soir, à 5 heures. A son retour à la Nouvelle-Orléans, il fera la Côte le jour, descendant tous les LUNDIS et VENDREDIS. Un commis est constamment sur la Levée pour recevoir son fret.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
9 janv—1m Vieille-Levée, No 86, coin Conti

La Côte et le Bayou Lafourche.

FLICKER,
Jos. P. Aucoin, capitaine, P. A. Chatlet et N. Z. Dupuis, commis.

Départs tous les MARDIS, 8 matin à 10 heures, et tous les VENDREDIS soir à 5 heures.

Pour fret ou passage s'adresser à bord.
15 juillet

POUR L'ÉTÉ.

M. & N. O.—Ligne de steamers de la malle des Etats-Unis.

Pour la Baie St-Louis, Passe Christian et Mississippi City.

Le beau steamer CAMELIA, fin marcheur et à basse pression, commandant J. C. Weaver, commencera le service régulier, le VENDREDI, 27 du courant. Il partira, à l'arrivée des convois du chemin de fer Pontchartrain, comme suit :

Les **lundis**, convoi de midi.—Les **mercredis**, convoi de midi.—Les **vendredis**, convoi de midi.—Les **samedis**, convoi de 11 heures du matin.

RETOUR—Il quitte la Passe Christian, les **mardis** et les **jeudis**, à 5 heures du matin ; les **vendredis** et les **samedis** soir.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi de 10 heures du matin. Les voyages seront réguliers à moins de mauvais temps et de basses eaux.

COHEN M. SORIA,
8juin aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Pour l'Eté.

Ligne de M. et de la N. O. — Steamers de la Malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington. Le beau bateau

AMITA,
de la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression, capitaine Miller, partira pour les susdits ports les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin, les MARDIS, MERCREDIS, les VENDREDIS et les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 3 heures de l'après-midi. Retour: Il quittera l'ancien débarcadère (Old Landing) les LUNDIS, à heures du matin, les MARDIS et les JEUDIS, à 6 heures du matin, et Madisonville les MERCREDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS, à 5 heures du matin.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précèdera celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

L'Amita ira, pour le moment, à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncta.

COHEN M. SORIA,
7 juin Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Excursion le Dimanche.

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG ET MADISONVILLE.

L'élégant bateau à vapeur, fin marcheur et à basse pression, CAMELIA, ayant ses roues sur le côté, sous le commandement du capitaine Miller, commencera ses excursions régulières du DIMANCHE, en se rendant aux lieux susdits, à partir du 19 courant. Il quittera son wharf du Lac à l'arrivée du train des chars de sept heures du matin et sera de retour dans la même soirée, à temps pour que les passagers puissent prendre le train des chars de sept heures P. M. pour revenir en ville.

Prix de la traversée, aller et retour, une piastre et vingt-cinq cents.

Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA,
11mai—[illegible] 18 et 20, rue de l'Union.

ORIENT MUTUAL INSURANCE COMPANY DE NEW YORK.

CETTE Compagnie assure le coton à des conditions favorables, pour tous les ports d'Europe. Elle délivre pour les pertes (si pertes il y a) des certificats qui seront payables en or, soit aux bureaux de la Compagnie à New York, soit à ceux de MM. Drake, Kleinwort & Cohen, à Londres.

Pour plus de détails, s'adresser aux bureaux No 4 de la rue de l'Union, Nlle-Orléans.

15 janv—1an M. S. N. BENACHI, Agent.

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

VOILA deux ans que le Newfoundland Bitter a été lancé dans le commerce, et l'accueil sympathique que lui a fait le public nous satisfait complètement. Les certificats de guérisons obtenues par cette liqueur sont très nombreux, et nous sommes très heureux de n'avoir épargné ni notre temps ni notre argent, pour rendre populaire un bitter qui rend de si grands services.

Les propriétés du Newfoundland Bitter sont bien déterminées, il maintient d'abord la

Santé intacte et florissante

chez ceux qui en font un usage régulier.

Boire sans soif et souvent est devenu une habitude en Amérique, et il faut toujours tenir compte des habitudes.

Les hygiénistes, les médecins et les savants de tous les pays et de tous les temps sont unanimes pour recommander de ne boire que pendant les repas et surtout de ne pas absorber des liqueurs alcooliques entre les repas.

L'alcool, disent-ils, tue à la longue, et les buveurs de brandy, de whisky et de tant d'autres liqueurs fortes ou frelatées sont aussi sûrs d'abréger leur vie que l'insensé qui prendrait tous les jours une dose

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique;

mais comme le danger n'est pas instantané, l'habitude, cette seconde nature, vous conduit à la barre. Les affaires, dit-on, sont impossibles sans boire un coup.

Que de commerçants qui ont déployé, pendant 15 ou 20 ans, une grande activité d'esprit, et qui, par leur travail ont réussi à amasser une grande fortune et ne peuvent pas en jouir, parce qu'ils ont contracté la funeste habitude de boire. Alors n'ils sont riches, ils tombent malades, leur estomac est brûlé, ils ont des crampes d'estomac, des vomissements le matin, des faiblesses, et alors une maladie se déclare qui les emporte encore jeunes et au moment où ils auraient pu jouir en repos des agréments que donne la fortune. Et, en le conduisant au cimetière, les amis qui l'accompagnent à sa dernière demeure disent : C'était un honnête homme, laborieux, riche ; mais il s'est tué en buvant.

Se tuer en buvant! voilà le mot de la fin.

A ceux donc qui ne veulent pas se tuer en buvant, nous dirons : Cessez de boire des liqueurs fortes ; buvez une liqueur saine, hygiénique, qui réparera vos forces, augmentera votre appétit, facilitera vos digestions et entretiendra l'harmonie dans votre corps. Changez vos trop funestes habitudes. L'alcool est votre ennemi, et vous êtes sûr de succomber sous ses coups. Buvez pendant huit jours du Newfoundland Bitter, et nous sommes tellement sûrs que vous vous en trouverez bien, que vous en ferez votre liqueur préférée ; car le Newfoundland Bitter flatte le goût, relève les forces et entretient

l'estomac en très bon état.

Ainsi donc, que les personnes bien portantes, qui veulent conserver leur santé intacte et ne pas l'altérer insensiblement par l'abus des boissons alcooliques, n'oublient pas que le Newfoundland Bitter est une liqueur agréable, saine, hygiénique et fortifiante.

Le Newfoundland Bitter est aussi

Le Bitter des Familles,

et les médecins qui commencent à en connaître les bons effets le recommandent constamment.

Que de fois dans une famille, n'est-on pas pris subitement par une légère indisposition, qui ne met pas la vie en danger, mais qui fait souffrir beaucoup. On se met à table sans appétit, on éprouve des crampes d'estomac, on est pris subitement d'une indigestion, ou à la migraine, de violentes coliques, des douleurs dans les reins, et on est tourmenté par des gaz ; les enfants pleurent parce qu'ils souffrent du ventre, ou qu'ils ont trop mangé. Dans tous ces cas, et dans bien d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, ne négligez jamais de prendre un ou deux doigts d'un petit verre de

Newfoundland Bitter

et vous serez surpris de voir la rapidité avec laquelle notre liqueur amène la guérison : c'est que le Newfoundland Bitter est un excitant énergique de l'estomac, réveillant toujours l'appétit, faisant cesser les crampes d'estomac et faisant taire les douleurs qui accompagnent la digestion, chez beaucoup de personnes, chez les Dames en particulier. Cette propriété efficace du Newfoundland Bitter est due au suc de plantes choisies et reconnues par les médecins comme stomachiques et apéritives, aussi les Dames et les enfants à appétit languissant et à digestions douloureuses feront bien de prendre un petit verre de Newfoundland Bitter avant et après les repas.

Quant aux propriétés toniques du Newfoundland Bitter, elles sont très énergiques, et il suffit d'en prendre pendant quinze jours pour que les personnes qui ont le sang pauvre et les nerfs excités en retirent le plus grand avantage. La force renaît, le sang devient riche, l'embonpoint revient, l'appétit est vif, les digestions faciles, le sommeil réparateur. Les dames et les jeunes filles, qui tous les mois éprouvent de violentes douleurs dans les reins et dans le bas ventre, seront immédiatement soulagées, si elles prennent du Newfoundland Bitter. L'énergie de cette liqueur produit dans ces conditions spéciales des cures vraiment merveilleuses.

Dans les campagnes où les

Fièvres sont endémiques

et où les effluves des bords des rivières, et de l'eau qui croupit dans les bois sont si pernicieux, on devra combattre l'action d'un air vicié, et souvent d'une nourriture composée de viandes salées, par l'usage journalier du Newfoundland Bitter.

Dans les campagnes de la

Louisiane, du Texas et du Mississippi,

rien ne peut remplacer le Newfoundland Bitter ; son activité tonique, excitante et fortifiante est vraiment remarquable ; aussi la vogue de notre Bitter dans ces campagnes est-elle considérable et tous les jours nous recevons des témoignages de sa constante efficacité.

C'est le Bitter du Sud,

c'est-à-dire des pays chauds, où le sang s'appauvrit vite, et où l'appétit disparaît rapidement. Les sueurs profuses, l'action d'un soleil brûlant et l'influence morbide du sol détériorent l'organisme, et pour lutter contre ces causes réunies de maladies, il n'est pas de meilleur remède que le Newfoundland Bitter, car nous ne saurions trop le répéter, son action comme stomachique et apéritif est puissante, et comme tonique héroïque. Or, toutes les maladies qui sont engendrées par la pauvreté du sang, la faiblesse du système nerveux et la perte d'appétit sont dans ces pays-là les plus nombreuses.

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans,
ET
MM. HOLT, MURRAY & CO., Mobile,

nos agents, le vendent par charretées au commerce.

On le trouve dans toutes les groceries en gros des deux villes.

Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.

Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON,
49 & 51, Sycamore street,
CINCINNATI, OHIO.

1er avril—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sun de la Nouvelle Orléans, No 61, rue du CAMP. Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1870.

QUATORZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1869 :

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1869, savoir :

Sur les risques d'incendie	$125,599 45	
Sur les risques de mer	60,082 12	
Sur les risques des rivières	101,182 64	
	$286,814 22	
A ajouter—Risques non déterminés pour 1868	59,264 00	$346,078
A déduire—Risques non déterminés pour 1869	$ 51,511 00	
Primes remises	1,632 73	53,143 73
Gains nets sur les primes de 1869		$292,934 47
Pertes payées durant la même période, avoir :		
Sur les risques d'incendies	$39,921 92	
Sur les risque de mer	13 423 87	
Sur les risques de rivière	28,058 50	$81,404 0[illegible]
Taxes	$15,753 66	
Dépenses générales	41,879 10	
Escompte sur primes	22,721 80	
Réassurances	1,321 79	
Intérêt sur scrips	48,373 92	
Profits et pertes	20,987 66—151,080 14	
		$232,484 64
Moins le compte d'escompte et d'intérêt	52,569 53—	179,915 20
Profit net		$113,019 22

La Compagnie possède l'actif suivant. ESTIMÉ A SA VALEUR LA PLUS FAIBLE DE LA PLACE, AU COMPTANT, SAVOIR:

480	Bons consolidés de la ville et bons de ville pour chemins de fer	$[illegible]
19	bons de l'Etat	13,000 00
3	Bons de la Grande Loge de la Louisiane	3,000 00
4	Bons des Odd Fellows' Hall Association	4,000 00
2	Bons du New Orleans Turners' Association	1,600 00
250	Actions Union Bank of Louisiana	12,250 00
50	Mechanics' & Traders' Bank	2,400 00
100	Louisiana State Bank	8,500 00
212	Canal and Banking Company	9,778 00
300	New Orleans Gas Light Co	[illegible]
2	Merchants' Bank	275 00
344	Citizens' Bank	27,520 00
20	Crescent City Bank	1,020 00
	Prêts sur garanties	115,962 45
	Prêts sur hypothèques	73,[illegible]
	Billets à recevoir	7,614 29
	Scrip d'autres compagnies d'assurance	6,407 37
	Valeurs hors de cours	1,[illegible]
	Coupons d'Etat et de ville non collectés	6,156 00
	Primes en voie de collection	34,[illegible]
	Argent comptant	54,[illegible]
		$574,[illegible]

L'état ci-dessus est une copie juste, véritable et correcte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix-neuvième jour de janvier 1870.

A. SHELLEY,
Deuxième Justice de Paix,
pour la paroisse d'Orléans.

Le Board des Directeurs a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTÉRÊT sur les Certificats de Profits dus ; aussi, TRENTE-TROIS ET UN TIERS POUR CENT sur la balance de Scrips de l'année 1868, à partir du deuxième lundi de février 1870. Et il a de plus déclaré un Dividende de Scrips de QUATRE-VINGTS POUR CENT sur le gain net des primes participantes pour l'année terminée le 31 décembre 1869, pour lesquels les certificats seront délivrés à dater du 31 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.
JOHN G. GAINES, Vice-Président.

DIRECTEURS POUR L'ANNÉE 1870:

John G. Gaines,	E. J. Hart,
J. C. Ricks,	Henry Renshaw,
B. Bienvenu,	Hugh Wilson,
L. M. Marks,	W. E. Seymour,
Chas. Macready,	Rich'd S. Venables,
Richard Flower,	Thos. Sloo.

21 jan—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

104 ......RUE DU CANAL...... 104

SEIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1870, y compris les primes non expirées de l'année précédente :

Sur les risques d'incendie	$[illegible]	
Sur les risques de mer	[illegible]	
Sur les risques de rivières	[illegible]	
Total		$1,174,807 05
En moins—Primes sur risques non expirés		232,[illegible]
Montant net des primes le 31 mai 1870		$942,[illegible]
Pertes payées:		
Sur les risques d'incendie	$396,[illegible]	
Sur les risques de mer	34,540 09	
Sur les risques de rivières	31,[illegible]	
	$461,540 31	
Taxes	47,000 00	
Ré-assurances et primes remboursées	34,914 20	
	$54[illegible]	
Intérêts, moins dépenses	[illegible]	$479,[illegible]
Bénéfice		$4[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Propriétés foncières	$[illegible]
Bons de la ville	12[illegible]
Actions de banques et de chemins de fer	97,[illegible]
Billets garantis par hypothèques	[illegible]
Billets garantis par nantissements	67,[illegible]
Effets à recevoir	44,[illegible]
Primes en voie de perception	69,[illegible]
Bons d'Etat	1,000 00
Scrips de compagnies d'assurance	7,[illegible]
Actions du Valette Dry Dock Co	10,000 00
" de la presse à coton à vapeur de la Levée	2,300 00
" du "Marine Dry Dock & Ship Yard Co"	3,700 00
" du "Louisiana Equitable Life Insurance Co"	200 00
Bons hyp. de la Grand Lodge de la Louisiane	3,000 00
Association des Turners	3,000 00
Association de la Salle des Odd Fellows	4,000 00
de la Manufacture de glace	6,250 00
Jugement sur billet hypothécaire	12,000 00
En caisse	263,780 00
Total de l'actif	$1,565 154 54
En moins :	
Intérêt non réclamé et intérêt payable en juillet prochain sur tous les scrips émis de la Compagnie	$103,[illegible]
Emission de scrips pour les années 1861 et 1862 payables en juillet	$294,[illegible]
Primes non expirées le 31 mai 1870	232,[illegible] $548,490 5
	$1,014,663 56

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 3 juin 1870.
S. MAGNER, notaire public.

A une réunion du Conseil des Directeurs, tenue le 3 juin 1870, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de CINQUANTE pour cent sur les primes nettes participant pour l'année finissant le 31 mai 1870, pour lequel des certificats seront émis à partir du premier août prochain ; aussi de payer, à partir du second LUNDI de juillet prochain les émissions de scrip pour les années 1861 et 1862, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

Directeurs.

P. FOURCHY,	P. MASPERO,
D. McCOARD,	M. PUIG,
L. F. GENERES,	P. S. WILTZ,
S. Z. RELF,	JOS. HOY,
D. A. CHAFFRAIX	CHS. LAFITTE,
J. J. FERNANDEZ.	

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE.

SEIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes pour l'année expirée le 28 février 1870		$444,415 94
Savoir : Primes d'incendie	$198,429 45	
Primes de mer	172,205 73	
Primes de rivières	33,780 66	$444,415 94
Primes non expirées, primes remboursées, ré-assurances et diminution sur primes		105,141 41
Montant net des primes		$339,274 53
Pertes par l'incendie	$61,290 21	
Pertes sur mer	23,801 73	
Pertes sur les rivières	29,174 62	
	$114,266 56	
Taxes	20,266 41	
Dépenses et profits et pertes	67,311 66	
Intérêts du scrip non encore payé	31,744 60	$263,171 17
Bénéfice net		$76,103 36

L'Actif de la Compagnie est comme suit, estimé au plus bas prix du marché, au comptant :

Placé en bons de la ville et autres bonds	$ 46,000 00
actions de banque et autres actions	31,014 00
propriétés foncières	29,360 00
scrip de compagnies d'assurance	54,126 00
Effets à recevoir, sur hypothèque	85,622 00
Effets à recevoir, sur garanties, etc	54,167 00
Primes en voie de recouvrement	57,365 00
En caisse, sur place et en Europe	164,417 00
	$519,[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 22 mars 1870.
P. C. CUVELLIER, Notaire Public.

Six pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip non encore payés, sera payé aux porteurs des dits certificats ou à leurs ayants-cause, à partir du lundi 9 mai prochain.

Les certificats non encore payés de l'émission de 1861 seront rachetés et payés aux porteurs ou à leurs ayants-cause, à partir du lundi, 9 mai prochain, date à partir de laquelle tout intérêt cessera.

Il est déclaré un dividende de quarante pour cent sur le montant net des primes ayant droit de participer et il sera émis des certificats pour le dit dividende à dater du premier jour de juin prochain.

Par ordre des Directeurs,
CHAS. BRIGGS, Président,
ANT. CARRIERE, Vice Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Charles Briggs,	A. Lecourt,
Ant. Carriere,	Frank Williams,
Geo. A. Fosdick,	Thomas Byrne,
R. Brugier,	John Thornhill,
Chas. Lafitte,	Jno. S. Wallis,
P. Anderson,	George Foster,
Alfred Kearny,	Andrew Stewart,
A. Frerichs,	L. E. Pothier,
Geo. W. Dunbar,	R. Piaggio,
E. P. Stockmeyer,	Rudolph Sieg,
Geo. W. Hynson,	H. F. Given,
Arch'd Montgomery	W. C. Black,
Henry J. Vose,	Geo. G. Garner,
E. Marquese,	Thos. H. Hunt,
Chas. Weisbaar,	Chs. Homold,
A. R. Montgomery,	C. Carrière,
	R. S. Howard.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

A l'angle des rues Canal et Camp.

DIXIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Primes de l'année expirée le 31 décembre 1869 :

Sur risques d'incendie	$215,344 60	
Sur risques de mer	38,401 57	
Sur risques de rivières	36,531 28	
Total des primes		$290,277 44
En moins, primes non expirées le 31 décembre 1869	$96,146 00	
En moins, primes remboursées	7,886 13—	107,040 13
Montant net des primes		184,237 41
En moins, pertes par l'incendie	$34,230 44	
En moins, pertes sur mer	17,164 60	
En moins, pertes sur les rivières	11,674 21	
	$62,869 33	
Taxes et licences	14,545 99	
Réassurance	8,036 82	
Dépenses générales, profits et pertes moins l'intérêt	4,278 60	
Intérêts sur scrips non encore payés	29,574 00—	121,404 00
Bénéfice		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Propriétés foncières	79,662 77
Effets à recevoir pour primes	9,208 73
Effets reposant sur première hypothèque et garanties	204,031 05
Primes en voie de recouvrement	64,925 06
En caisse	75,690 34

—BONDS ET ACTIONS—

Bonds de la ville consolidés et de chemin de fer	86,200 00
Actions de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans	48,460 00
Actions de la Compagnie des chemins de fer de la ville	3,000 00
Actions de la Banque des Marchands	1,000 00
Actions de la Compagnie Valette de Dry Dock	12,000 00
Actions du Théâtre de l'Opéra	500 00
Actions de la Cie. de paquebots de la Nlle-Orléans et de White River	500 00
Scrips de Compagnies d'Assurance Mutuelle	67,037 00
Compagnie du Marchands' Exchange	1,000 00
Compagnie d'allège et de sauvetage de la Nlle-Orléans	500
Prix coûtant	$944,217 00

A DÉDUIRE :

Actions de la Cie. du Merchants' Exchange	$1,000 00
Compagnie d'allège et de sauvetage de la Nlle-Orléans	500 00
Dépréciation des susdits bonds, actions et scrips	[illegible]—179,[illegible]
Valeur de l'actif sur le marché, au comptant	$765,[illegible]

PASSIF:

Scrips pour l'année 1860	$72,440
Scrips pour l'année 1861	37,300
Scrips pour l'année 1862	107,300
Scrips pour l'année 1863	38,[illegible]
Scrips pour l'année 1864	40,410
Scrips pour l'année 1865	40,800
Scrips pour l'année 1866	25,450
Scrips pour l'année 1867	24,020
Scrips pour l'année 1868	27,790
Scrips pour l'année 1869	52,270—546,[illegible]
Intérêts de scrips non réclamés	$5,[illegible]
Intérêt et scrips non encore payés	29,574 00—32,[illegible]
Réservé pour primes non expirées	96,146 00
Réservé pour réclamations douteuses	6,[illegible]
Fonds pour dépenses casuelles	
en outre du passif	61,255 35—743,261 82

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 14 janvier 1870.

W. J. CASTELL, Notaire public.

Le 13 janvier 1870, à une réunion des Directeurs a été résolu de déclarer un dividende-scrip de cinquante-cinq pour cent sur le montant net des primes participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1869—dividende pour lequel il sera émis des certificats à dater du 21 mars prochain.

Il a été également résolu de payer six pour cent d'intérêt sur tous les certificats de scrip non encore payés et de payer comptant sur l'émission de 1860 le deuxième lundi de mars prochain.

DIRECTEURS:

Geo. Urquhart,	M. Payre,
A. Rochereau,	W. T. Williams,
G. W. Babcock,	Aug. Reichard,
T. Bernhard,	R. Miltenberger,
W. Boyers,	W. B. Schmidt,
A. Duhlie,	J. Tuyes.

16 av—[illegible]

FRANK & HAAS vs La Dame S. B. DeBOELLE.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 3,116.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente publique, le SAMEDI, 13 août 1870, à 12 heures M., sur les lieux ci-après désignés, à la propriété suivante saisie en cette affaire, savoir:

Tous les meubles et effets de toute description qui se trouvent dans la maison occupée par la défenderesse et située à l'angle des rues Canal et Bienville, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour ce cours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
12 juillet—13 16 19 21 31

VINGT-UNIÈME ETAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie Crescent d'Assurance Mutuelle.

Nouvelle-Orléans, 25 mai 1870.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1870.

Primes d'incendie	[illegible]	
" de mer	70,[illegible]	
" de rivières	207,[illegible]	$[illegible]
Montant des primes		$[illegible]
Réassurances et primes remboursées		35,[illegible]
Montant net des primes		$[illegible]

Pertes payées et estimées comme suit :

Incendie	$48,[illegible]	
Mer	17,140 73	
Rivières	70,772 27	
Taxes payées et estimées	36,[illegible]	
Escompte au lieu de scrip, timbres, dépenses, intérêts, etc. escompte en moins, etc.	71,[illegible]	
		243,877 90
Bénéfice net		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Effets à recevoir	$16,191 94
Prêts sur bonds et hypothèque	105,[illegible]—$[illegible]
En caisse	115,661 21
Prêts garantis par actions, sur demande, équivalant au comptant	217,[illegible]
Propriété foncière	65,790 00
Scrip d'autres compagnies	30,000 00
Bonds de la ville consolidés	38,[illegible]
Bonds de la ville	36,160 00
Actions de banques et autres actions, coût : $207,[illegible]	111,730 00
Compagnie Valette (dry dock)	15,200 00
Compagnie Good Intent Tow Boat et autres stocks	7,[illegible]
Dû pour primes en voie de recouvrement	65,002 73
	$[illegible]

La Compagnie a également des billets suspendus, actions et bonds | $[illegible]

Scrip forfait | 9,[illegible]

En moins, intérêt sur scrip | 36,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 25 mai 1870.
A. SHELLEY,
Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, comptant, sur tous les certificats (non encore payés) de scrip, et de payer, comptant, l'émission de 1860 aux porteurs légaux à partir du deuxième lundi de juin prochain.

Ils ont en outre déclaré un dividende scrip de quatre-vingts pour cent sur le montant des primes ayant droit de participer pour l'année expirée le 30 avril 1870—dividende pour lequel il sera émis des certificats (libres de la taxe du gouvernement) à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.
C. T. BUDDECKE, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

DIRECTEURS :

Thomas A. Adams,	Samuel H. Kennedy,
C. T. Buddecke,	Samuel B. Newman,
P. H. Foley,	J. J. Garrard,
A. G. Ober,	A. Thompson,
P. Simms,	John Phelps,
A. Elmer Bader,	E. H. Summers.

27mai—1m

QUATRIÈME ETAT ANNUEL.

—DE LA—

Compagnie d'Assurance des Facteurs et des Commerçants,

37 ....RUE CARONDELET.... 37

Nouvelle-Orléans, 20 avril 1870.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de leurs affaires pour l'année expirée le 20 avril 1870, savoir:

PRIMES DE L'ANNÉE :

Sur les risques d'incendie	$149,310 54	
Sur les risques de rivières	376,195 32	
Sur les risques de mer	71,[illegible]	611,[illegible]
En moins, primes non expirées	63,127 00	
Primes remboursées	3,[illegible]	67,776 61
Montant net des primes		$543,[illegible]
PAYÉ ET ESTIMÉ, SAVOIR: PERTES.		
Sur les risques d'incendie	$[illegible]	
Sur les risques de rivières	[illegible]	
Sur les risques de mer	[illegible] 347,676 21	
Réassurance et réduction	[illegible]	
Revenu intérieur, taxes de ville et d'Etat	[illegible]	
Passif casuel	[illegible]	
Frais généraux, moins épargné	[illegible]—341,[illegible]	
Balance		$[illegible] 97
En plus, escompte et intérêt reçu	57,[illegible]	
En moins, intérêt de capital	44,[illegible]—13,141 15	
Bénéfice net		$215,[illegible]

L'ACTIF DE LA COMPAGNIE EST COMME SUIT:

Billets pour actions	$[illegible]
En caisse	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Effets à recevoir, prêts garantis et autres, à courte échéance	[illegible]
Actions de banques et autres	[illegible]
Actions de chemins de fer de la ville	[illegible]
Bonds de la Grande Loge Maçonique de la Louisiane	5,000 00
Bonds de la Société de l'Odd Fellows' Hall	5,000 00
Bonds de la Société de secours des veuves et des orphelins juifs	2,000 00
	$1,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

MICHEL MUSSON, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 22 mai, A. D. 1870.

EDWARD IVY, Notaire Public.

A une assemblée spéciale des Directeurs, il a été résolu qu'un intérêt de dix pour cent par an soit payé sur le montant du capital payé et qu'il soit payé comptant un dividende de vingt pour cent aux actionnaires sur le montant des primes participantes (sur $473,089 80), à partir du mercredi, 1er juin 1870.

Il a été résolu, en outre, qu'un dividende-prime additionnel de quinze pour cent soit déclaré en faveur des actionnaires participants et soit payé en certificats d'actions payées en plein, à dater du dix juin 1870.

La Compagnie payera la taxe de Revenu intérieur des Etats-Unis sur les susdits dividendes.

DIRECTEURS:

Moses Greenwood,	R. T. Buckner,
W. A. Johnson,	Perry Nugent,
John J. Noble,	Sam'l Friedlander,
John Chaffe,	H. Frellsen,
Marshall J. Smith,	Wm. Creevy,
J. Caulfield,	E. W. Rodd,
L. H. Terry,	W. B. Pike,
J. D. Blair,	T. D. Miller,
Richard Milliken,	H. W. Farley,
Samuel E. Moore,	A. A. Yates,
J. J. Warren,	John I. Adams,
Simon Bloch,	Isaac Scherck,
	Robt. M. Walmsley.

25 mai—1m

Compagnie d'Assurance de L'UNION

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

TREIZIÈME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance de l'UNION, de la Nouvelle-Orléans, publié ainsi que l'exigent la loi et sa Charte.

MONTANT des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1870—

Primes sur risques d'incendie	$114,[illegible]	
" " risques de rivières	30,170 96	
" " risques de mer	33,130 54	
		178,96[illegible]
En moins, primes remboursées		2,474 42
Montant net des primes		176,487 10
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$42,049 48	
" sur les rivières	8,564 82	
" sur mer	11,091 11	
	62,715 41	
Réassurances	5,914 08	
Dépenses, intérêt de scrip, moins compte d'intérêt	6,834 28	
Taxes et Revenu intérieur	4,170 61	
Quinze pour cent de réfaction (rebate)	21,426 61	
Réservé pour risques non terminés	30,031 00	
Réservé pour pertes non réglées	10,000 00	
		$142,0[illegible]
Bénéfice net		$ 33,[illegible] 77

L'Actif de la Compagnie est comme suit—

Prêts garantis	39,222 [illegible]
" par hypothèque	44,155 [illegible]
Effets à recevoir pour primes	16,000 77
Actions, bonds et autres garanties	134,122 00
Propriété foncière	6,[illegible] 21
Primes en voie de recouvrement	33,[illegible]
En caisse	33,411 63
Scrip d'autres compagnies	3,[illegible]
	$312,[illegible] 21

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans,
VILLE DE LA NLLE-ORLÉANS.

Assermenté et signé pardevant moi, ce onzième jour de mai 1870.

E. G. GOTTSCHALK, Notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende comptant de CINQ PIASTRES par action. Ils ont résolu, en outre, de racheter le reste de tout le scrip, non encore payé, des années 1860, 1861 et 1862, avec six pour cent d'intérêt, sur ledit scrip jusqu'au 30 avril 1870. Tout le scrip de 1863 émis par la Compagnie. Le tout est payable à partir de cette date.

—DIRECTEURS—

A. Chiapella,	A. K. Bader,
L. F. Generes,	L. Moulor,
W. B. Schmidt,	R. W. Adams,
C. Kohn,	J. J. Fernandez,
A. Cusin,	F. Labatut,
A. Pepin,	E. Salory,
A. Girand,	J. J. Bayle.

12 mai—1m

FRANÇOIS LIMONGY vs. GEORGE MALCOLM & ROBERT MALCOLM.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 2,141.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente publique, le MERCREDI, vingt-unième jour de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété suivante, savoir :

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, au faubourg Lacoste, composé de deux terrains, désignés par les numéros quatre et cinq [illegible] ..., sur un plan dressé par F. H. Willers, voyer, le 2 novembre 1853, déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public de cette ville, le 22.

Le No. quatre mesure trente-six pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Apollo, cent soixante-trois pieds deux pouces et trois lignes de profondeur. Le dit terrain est à la distance de cent-quarante-quatre pieds de l'encoignure de la rue Erato.

Le No. trois mesure quinze pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Apollo, sur cent soixante-trois pieds de profondeur.

Les dits terrains réunis formant ensemble [illegible] pieds ... [illegible] face sur la rue Apollo, entre les rues Erato et Clio, désignés par le numéro trois de l'ilot ...

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

8 juin—[illegible]

TREIZIÈME TABLEAU ANNUEL

—DE LA—

Compagnie d'Assurance "HOPE" DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

Bureau No 31, rue du Camp.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires.

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1870, savoir :		
Sur les risques d'incendie	$132,[illegible]	
Sur les risques de rivière	43,[illegible]	
Sur les risques de mer	[illegible]	$[illegible]
Montant au crédit du compte de fonds de réserve		8,000 00
		$[illegible]
Pertes payées dans la même période, savoir :		
Sur les risques d'incendie	$ 54,815 30	
Sur les risques de rivières	7,700 92	
Sur les risques de rivière	1,[illegible]	$[illegible]
Moins : 15 p.c. remise aux assurés	21,700 61	
Réassurances	11,[illegible]	
Primes remises	1,[illegible]	
Taxes	11,[illegible]	
Loyer, dépenses, intérêt sur scrip	6,[illegible]	$[illegible]
Montant passé à profits et pertes	1,[illegible]	74,307 [illegible]
		$[illegible]
Réserve pour les risques non terminés au 30 avril 1870	$ 37,[illegible]	
Montant porté au fonds de Réserve	60,000 00	
Dividende de vingt pour cent comptant déclaré ce jour	25,000 00	
	$127,[illegible]	

L'ACTIF de la Compagnie est comme suit :

Prêts garantis par premières hypothèques sur les propriétés foncières de cette ville	$[illegible]
Prêts sur gages	[illegible]
Effets pour primes à courte échéance	11,000 00
Actions de banques et autres actions (valeur actuelle)	33,[illegible]
Biens fonciers	[illegible]
Primes en voie de perception	[illegible]
En caisse	[illegible]
Total de l'Actif	$[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HY. PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans, assermenté et signé pardevant moi, le 6 mai 1870.

EDGAR GRIMA, notaire public.

A une assemblée des Directeurs, tenue ce jour, la résolution suivante a été unanimement adoptée:

Résolu, qu'un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT pour cent, libre de taxe, sur le Capital de la Compagnie, provenant des profits de l'année finie le 30 avril 1870, soit déclaré et payé à partir du 16 de ce mois aux actionnaires ou à leurs représentants.

DIRECTEURS :

J. I. Adams,	H. Tete,	J. C. Denis,
T. N. Blake,	F. Mahoudeau,	W. A. Gordon,
F. A. Ducros,	F. E. Bernard,	Hy. Peychaud.

6 juin—1m

Compagnie d'Assurance COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

QUATRIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'Etat suivant de ses affaires :

Primes de l'année expirée le 31 mars 1870 :		
Incendie	$ 14,[illegible]	
Marine	22,[illegible]	
Rivières	124,[illegible]	$[illegible]
Moins les risques non échus		18,[illegible]
Montant net des primes		$[illegible]
Payé : Pertes par l'incendie	17,[illegible]	
Pertes sur mer	18,[illegible]	
Pertes sur les rivières	17,[illegible]	
	47,[illegible]	
Réfaction (rebate)	21,[illegible]	
Réassurance	6,[illegible]	
Primes remboursées	2,[illegible]	
Taxes	[illegible]	
Casuel	1,[illegible]	
Loyer	[illegible]	
Dépenses, salaires, timbres, etc	[illegible]	
	[illegible]	
En moins profits et pertes	$22,[illegible]	
En moins intérêt	3,[illegible]—21,114 [illegible]	[illegible]
Profits		$[illegible]

ACTIF.

Billets pour actions	$[illegible]
En moins, réduction de stock	[illegible]
Effets à recevoir, sur hypothèques et garanties	[illegible]
Meubles	2,[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
En caisse	[illegible]

Nlle Orléans, 31 mars 1870.

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUSTINGTON, Secrétaire.

Assermentés et signés pardevant moi, notaire, aujourd'hui, 16 avril 1870.

EDWARD IVY, N. P.

Le 11 avril, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de vingt piastres par action fût déclaré et porté au crédit des billets pour actions.

J. H. OGLESBY, Président.
JOHN T. HARDIE, Vice-Président.
WALTER HUSTINGTON, Secrétaire.

19 avril—1m

Compagnie d'Assurance Germania de la Nouvelle-Orléans.

QUATRIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Total des primes de l'année expirée le 31 mars 1870		$[illegible]
Primes d'incendie	[illegible]	
de mer	45,112 [illegible]	
de rivières	3,[illegible]	[illegible]
Montant en réserve pour risques non expirés	23,[illegible]	
Moins—Primes remboursées	4,[illegible]	
		28,[illegible]
Montant net des primes		$[illegible]
Pertes payées.		
Pertes par l'incendie	31,[illegible]	
de mer	18,[illegible]	
de sur les rivières	2,[illegible]	
	51,[illegible]	
Ré-Assurances	7,[illegible]	
Taxe et souscriptions	9,[illegible]	
Dépenses, intérêt, en moins	15,[illegible]	
15 p.c. d'Escompte	20,[illegible]	
Montant en réserve pour pertes non réglées	2,[illegible]	
		128,[illegible]
Bénéfice net		[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets pour actions	120,000 00
Effets	5,416 94
Dû par comptes individuels	15,[illegible]
Prêts sur garanties, sur demande	25,773 00
Prêts sur hypothèque	33,[illegible]
Bons de ville, consolidés, Bons d'Etat, Actions de Banque et autres valeurs	72,[illegible]
Actions du Vallette Dry-Docks	4,000 00
En caisse, en Banque et en Europe	[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

(Signé) E. MAIER, Secrétaire. D. MICHEL, Président.

Assermentés et signés, pardevant moi, ce 16 avril A. D. 1870.

(Signé) JOSEPH COHN, Not. Pub.

Le 14 du courant à une réunion des Directeurs, a été résolu qu'un dividende de $25 (vingt-cinq) par action est déclaré et sera porté au crédit des billets d'actions non encore payés.

D. MICHEL, Président,
F. DEL BONDIO, Vice-Président.
E. MAIER, Secrétaire.

—Directeurs—

Fred. Del Bondio	A. Elmer Bader,
D. Michel,	Thomas Scherr,
August Koenig,	H. F. Klumpp,
H. Zuberbier,	Chas. Bendix,
Louis Schwarz,	Geo. Merz,
A. Marks,	J. A. Blaffer,
J. J. Weckerling,	J. F. Krantz,
S. Friedländer,	W. Goldenbow,
Charles Pottholf,	F. M. Ziegler,
Philipp D. Mayer,	F. W. Diehlmann,
N. A. Baumgarden,	E. F. Theurer,
J. Hassinger,	A. Geiser.

17avril—1m

AVIS.

Bureaux de la Compagnie de Gaz de la Nouvelle-Orléans.

12 Juin 1870.

Aux Editeurs de l'ABEILLE :

Afin qu'il n'y ait aucun doute sur la position et les droits de la Compagnie sous l'empire de sa charte, telle qu'elle a été amendée à différentes époques, l'attention du public est appelée sur la Loi de la Législature, approuvée le [illegible] mars 1869, et dont toutes les conditions ont été remplies.

Je suis respectueusement, etc.,
R. G. J. TISDALE,
Surintendant Général.

Acte pour étendre l'éclairage au gaz dans la ville de la Nouvelle-Orléans et pour réduire les prix que payent actuellement les consommateurs.

Section 1.—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, Que la charte de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, telle qu'elle est amendée par la loi, restera en vigueur jusqu'au 1er avril A. D. 1895 ; pourvu que cet acte ne soit pas interprété de manière à maintenir le privilège exclusif accordé à la dite Compagnie au delà de l'époque fixée par son acte d'incorporation actuel et ses amendements subséquents.

1. La "Compagnie du Gaz" de la Nouvelle-Orléans, à partir du 1er janvier 1870, réduira le prix du gaz à quatre piastres par mille pieds cubes et à [illegible] l'ensemble ...

2. Il sera du devoir de la dite Compagnie, dans les trois ans qui suivront le 1er juillet 1869, de poser au moins quinze milles de tuyaux principaux dans les quatre "Districts de la ville," suivant les besoins de chacun de ces Districts.

3. La dite "Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans" devra poser les tuyaux nécessaires pour l'éclairage de la Levée, en face du fleuve, toutes les fois que le Conseil de Ville l'exigera.

Il est entendu que pour remplir fidèlement les conditions qui précèdent, il pourrait être nécessaire que la Compagnie augmentât son capital.

Section 1.—Il est de plus ordonné, etc., Que le "Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans" aura le droit d'augmenter son capital lorsque les Directeurs le jugeront convenable d'une somme qui n'excèdera pas cinq cents mille piastres.

Section 2.—Il est de plus ordonné, etc., Que cet acte aura son effet à partir de son adoption ...

[illegible]

C. W. MORRISON,
Orateur de la Chambre des Représentants.
OSCAR J. DUNN,
Lieutenant-Gouverneur et président du Sénat.
Approuvé le [illegible] mars 1869.
HENRY C. WARMOTH,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
GEORGE E. BOVEE,
Secrétaire d'Etat.

16 juin—[illegible]

NEW ORLEANS DAILY BEE.

DUFOUR & LIMET, Proprietors.

Office—No. 73 Chartres Street.

NEW ORLEANS, JULY 20.

RATES OF [ADVERTISING].

[illegible table of rates]

THE SEMI-WEEKLY BEE

Is published every Tuesday and Saturday morning. Subscription, $5 per annum, in advance. Single copies, Ten Cents.

RATES OF ADVERTISING:

[illegible table of rates]

ADDRESS OF THE STATE CENTRAL COMMITTEE OF THE DEMOCRATIC PARTY OF LOUISIANA.

To the Democratic and Conservative Voters of Louisiana :

In view of the Convention to be held in New Orleans on the second Monday of September next, and the great interest involved in the election in November, the Democratic State Central committee deem it incumbent on them to set forth to the people the political condition of the State, and to call earnestly upon every Conservative voter to aid in redeeming it from the hands of the corrupt men who have ruled it since 1867.

The hour is auspicious; the future is full of promise. We have but to unite, organize and march to victory. Other States have set us the example. North, South, East and West the follies and crimes of the Radical party have not only awakened the people to a sense of danger, but filled their hearts with the spirit of retributive justice towards those who have made merchandise of their loyalty, and betrayed their trusts. Dishonesty and incompetency have controlled and perverted national affairs until those words have become but convertible terms of the very name of the Republican party. Oregon has responded to Connecticut, and New York has spoken through a victory of more than 80,000 majority, that Radicalism must be, but is, overthrown.

Whilst it is not our purpose to dwell upon national politics, it may be well to note the unmistakable evidences of dissatisfaction manifested in every section against the present Federal Administration. To the people of the United States centralization is synonymous with despotism, and the rapid strides in that direction made by Congress have justly alarmed the entire country. With no decent respect for the rights of the governed, States have been subjugated, representation to Congress denied, the voice of overwhelming majorities disregarded; and, as if to crown all these acts of infamy and usurpation, Congress has laid its polluted hands on the Supreme Court itself. Under the domination of the Radical party, bribery and corruption have grown respectable, and systematic plundering of the national treasury an honorable profession; taxation fearfully increased in the interest of an odious system of espionage adopted in its collection; grinding monopolies created that oppress labor; and under the flimsy disguise of "gifts" the offices of the national government are sold to the highest bidder, or bestowed in obedience to an unblushing system of nepotism.

If such and similar evils of a corrupt party have awakened the people of other States to a sense of the danger that bid fair to engulf them, shall it be said that the people of Louisiana are less keenly alive to the abuses that have grown up in their State government under the three long years of Radical misrule, and which, if continued, must inevitably drive labor and capital from the State and bring ruin to every household?

It will not be disputed that our last Legislature was a reproach to civilization and civil liberty. It trampled upon every virtue that should adorn the character of honorable men and elevated every crime it should have sought to repress. Ignorance, brazen impudence and vice were qualifications necessary to a seat on the Radical side of that body; and when the treasury was robbed, the people pillaged and legislative acts sold to the highest bidder for greenbacks, these members did but reflect credit on the trinity that brought them into official existence.

The length designed for this address will not permit your Committee to enter into a detail of all the infamous acts passed by that Radical Legislature with Executive approval. The public debt under Radical hands has grown from twelve millions to eighteen millions of dollars; taxes have increased to 5½ per cent, touching the limits of confiscation; individuals and corporations have been granted extraordinary and exclusive privileges at war with free labor and free capital; enormous sums have been granted to individuals from a suffering treasury for trivial and unnecessary services, and useless and oppressive offices have been created to make places for wandering mendicants of the party who obtain their living by extorting money from every species of honest industry.

In the hope of perpetuating themselves in power the Legislature passed the registration, election and militia laws, each receiving Executive sanction, and which, perhaps, are the most odious, unjust and oppressive measures that ever disgraced the statute books of any State. In their folly and malignity they passed laws to enforce the social equality, not only of different races of men, but of the bad with the honest, and of the licentious and abandoned with the pure and upright. In like folly they passed laws to reorganize our once magnificent system of public school instruction, with no higher motive than to degrade, as they thought, the white people of the State and create a breach between them and our colored population; all these measures adopted under the pretence of regulating commerce, trade, and the public schools and the amusements of the people, being really intended to pave the way to miscegenation. In short, the legislation of 1868, 1869 and 1870 can be condensed and summed up in four words: IGNORANCE, VENALITY, MONOPOLY and OPPRESSION!

That it may not be said these conclusions are but the judgment of the enemies of Radicalism, we propose to convict that party of all these grave offenses in well chosen words uttered by its own champions and defenders. There is no brighter light in the ranks of that party in this State than Thomas J. Durant, and in so far as he may be more candid than his political friends is his testimony the more conclusive of the truth of what we have said. In his letter dated June 22, 1870, and addressed to Mr. J. S. Soudé, speaking of the Radical leaders in this State, he says:

"There must be an absolute separation from the dishonest and incompetent men who have ruled since 1867!"

This is strong language, yet it is surpassed in severity by a Republican address just issued with the endorsement of the Republican State Central Committee. That address says:

"Citizens and Republicans!—After an experience of two years, under the leadership *of the most dishonest and corrupt set of politicians that ever disgraced the political history of any of the States of this glorious Union*, you are now called upon to rescue the State from the hands of the political adventurers *who have brought it on the verge of bankruptcy!*"

Thus it is seen that our verdict is approved by leading men of the Republican party; and yet in the same breath in which they write down the infamy of their own party, they solicit a continuance of the support of the people under the pretence that honest men are to be put forward in the future. If the salvation of the party depends on that test, it must inevitably share the fate of the cities of the plains, and its requiem will be sung in November next. But this is not only our own but the verdict of all good men, indorsed by Mr. Durant himself, who realizes how much better it is for his ignoble party to be defeated than survive longer under the leadership of such "corrupt political adventurers" as now afflict our beloved State.

The pernicious consequences of the acts of the Radical party throughout the State have been severely felt by all classes, white and colored, native and foreign born. All have been plundered, deceived, oppressed, and restricted in the enjoyment of rights guaranteed by every law, human and divine. In order therefore to redeem our State, and release ourselves from the grasp of inefficient and corrupt men, it becomes us to unite as one man, without regard to race, color or previous condition, and hurl them from place and power, and fill the offices with men and patriots. The interests of both white and black men are identical in this struggle. Whatever rights and privileges either enjoy under the Constitution are sacred, and it is the duty of every citizen to see that they are maintained. The Democratic party has always upheld and defended the Constitution of the country, and will now, as ever in the past, protect and defend every citizen in the full and free exercise of all rights guaranteed by that instrument. At the last election in New York, so triumphant for the Democracy, the only charge brought against the party was, that it favored the colored citizens in their constitutional privileges. The colored people of this State, therefore, may be assured that the Democracy will ever continue to live up to the grand principles that have so long characterized it.

As the greater part of our misfortunes are chargeable to the last Legislature, it is in the power of the people to remedy much of the mischief by the election of true and tried men to the coming Legislature the members of which are to be chosen in November next. In this way we may yet save the State from further financial and political ruin. To that end let the Democratic and Conservative voters put in nomination their best men for the Legislature, and use all laudable and honorable efforts to secure their election.

Besides a Legislature, a State Auditor and Treasurer are also to be elected.

Our platform is retrenchment and reform; to rid the State of its enormous debt; reduce taxation; have our levees rebuilt; restore confidence and promote harmony between capital and labor; between the colored man and the planter; between the latter and the merchant; to induce immigration, and to develop the vast agricultural wealth of the State. For the accomplishment of these purposes we ask the co-operation of all good citizens, under whatever name associated. We believe a great triumph is within our reach. Republicanism has produced its bitter fruits, and in them is written its own condemnation; its days are numbered in Louisiana! A party that publicly pleads the cause of corruption; that seeks to return to office men who have earned an indelible infamy; whose watchwords have been fraud, dissimulation and false promises; to whom honesty is a laughing stock; who ridicule private morality; who publicly proclaim that the ruling motive of their legislation are spoliation and oppression, cannot confront the voters of Louisiana and successfully demand their support.

We earnestly urge upon the people throughout the State to organize for the work at once. The committees of the several parishes are requested to convene their clubs and elect their delegates to the Convention, and report the names of such delegates to the Secretary of this Committee at the earliest date.

The Committee beg to call the attention of the people to the address issued by the Democratic members of Congress, and especially to that portion recommending the selection of the best men for Congress, and only such as can take the test oath and are under no disabilities imposed by the Fourteenth Amendment. A Radical Congress has declared that those who cannot take the test oath, or who labor under the imposed disabilities, shall not take seats in that body. We may not stop to inquire into the policy or validity of the acts of Congress; experience teaches us to elect men who are not disqualified. What the State needs is representation.

With efficient and honest men to fill our offices of trust, with wise and faithful citizens as legislators; there can be no reason why our people should not again be prosperous and happy. We have a soil that is unparalleled for fertility; a climate that is genial, and great natural advantages and resources. Let us be true to ourselves, and a future awaits us of material prosperity as grand and unexampled as the past has been ruinous and disparaging.

The basis of representation in the State Convention, as revised and fixed by the committee, will be one delegate for every three hundred, and for every fraction over one hundred and fifty Democratic votes cast at the last general election. Every parish shall be entitled at least to one representative. This rule applies to each new parish.

All papers friendly to the purposes of this address are requested to publish it.

J. H. HATCH,
President Democratic State Central Committee.

THOMAS STEEL, Secretary.

New Orleans Mutual Insurance Company,

CORNER CANAL AND CAMP STREETS.

TENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement:

Premiums during the year ending 31st, December, 1869:		
On Fire Risks	$215,344 60	
On Marine Risks	38,401 57	
On River Risks	36,531 28	
Total premiums		$290,277 44
Less premiums unearned on 31st December, 1869	$96,146 00	
Less return premiums	7,886 13—	107,040 13
Net earned prem's		184,237 41
Less losses on fire risks	$34,230 44	
Less losses on marine	17,164 60	
Less losses on river	11,674 21	
	$62,869 33	
Taxes and licenses	14,545 99	
Re-insurance	8,036 82	
General expenses, profit and loss, less interest account	4,278 60	
Interest on outstanding scrip	29,574 00—	121,404 00
Profit		$[illegible]

The Company have the following assets:

Real estate	79,662 77
Bills receivable for premiums	9,208 73
Bills secured by first mortgage and pledges	204,031 05
Premiums in course of collection	64,925 06
Cash on hand	75,690 34— 167,[illegible]

BONDS AND STOCKS.

City Consolidated and Railroad Bonds	86,200 00
N. O. Gas Light Co. Stock	48,460 00
City R. R. Company Stock	3,000 00
Merchants' Bank Stock	1,000 00
Valette Dry Dock Co. Stock	12,000 00
Opera House Stock	500 00
New Orleans and White River Packet Co	500 00
Scrips of Mutual Insur. Cos	67,037 00
Merchants' Exchange Company	1,000 00
New Orleans Lightering and Wrecking Company	500 00
Cost price	$944,217 00

DEDUCT:

Merchants' Exchange Co	$1,000 00
N. O. Lightering and Wrecking Company	500 00
Depreciation on the above Bonds, Stocks and Scrips	[illegible]—179,[illegible] 0
Cash market value of assets	$765,[illegible]

LIABILITIES:

Scrips for the year 1860	$72,440
Scrips for the year 1861	37,300
Scrips for the year 1862	107,300
Scrips for the year 1863	[illegible]
Scrips for the year 1864	40,410
Scrips for the year 1865	40,800
Scrips for the year 1866	25,450
Scrips for the year 1867	24,020
Scrips for the year 1868	27,790
Scrips for the year 1869	52,270—546,[illegible]
Unreclaimed interest on scrips	$5,[illegible]
Interest on outstanding scrips	29,574 00—[illegible]
Reserved for unearned premiums	96,146 00
Reserved for doubtful claims	6,[illegible]
Contingent fund over and above liabilities	61,255 35—743,261 82

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 14th day of January, 1870.

W. J. CASTELL, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 13th day of January, 1870, it was resolved to declare a scrip dividend of fifty-five per cent. on the net amount of participating premiums for the year ending 31st December, 1869, for which certificates will be issued on and after the 21st of March next.

It was also resolved to pay six per cent. interest on all outstanding certificates of scrip, and sixty per cent. of the issue of 1860 in cash to the legal holders thereof, on and after the 2d Monday of March next.

DIRECTORS:

Geo. Urquhart,	M. Payre,
A. Rochereau,	W. T. Williams,
G. W. Babcock,	Aug. Reichard,
T. Bernhard,	R. Miltenberger,
W. Boyers,	W. B. Schmidt,
A. Duhlie,	J. Tuyes.

ja16 1y

Office of the Sun Mutual Insurance Company of New Orleans,

No. 61 CAMP STREET.

NEW ORLEANS, Jan. 19, 1870.

FOURTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement for the year ending December 31, 1869:

Amount of Premiums for the year ending December 31, 1869.		
On Fire Risks	$125,599 45	
On Marine Risks	60,082 12	
On River Risks	101,182 64	
Add—		
Unterminated Risks for 1868	59,264 00	$346,078 [illegible]
Deduct—		
Unterminated Risks for 1869	$51,511 00	
Return Premiums	1,632 73—	53,143 73
Net earned Premiums for 1869		$292,934 47
Losses paid during same period, viz:		
On Fire Risks	$39,921 92	
On Marine Risks	13,423 87	
On River Risks	28,058 50—	$81,404 00
Taxes	$15,753 66	
General expenses	41,879 10	
Discounts on Premiums	22,721 80	
Reinsurance	1,321 79	
Interest on scrip	48,373 92	
Profit and Loss	20,987 66—	151,080 10
		$232,484 64
Less Discount and Interest account	52,569 53—	179,915 20
Net profit		$113,019 22

The Company have the following Assets, ESTIMATED AT THE LOWEST MARKET CASH VALUES, viz:

480	Consolidated and Railroad City Bonds	$[illegible]
19	State Bonds	13,000
3	Bonds of the Grand Lodge of Louisiana	3,000 00
4	Bonds of the Odd Fellows' Hall Association	4,000 00
2	Bonds of the New Orleans Turners' Association	1,600 00
250	Shares Union Bank of Louisiana	12,250 00
50	Mechanics' and Traders' Bank	2,400 00
100	Louisiana State Bank	8,500 00
212	Canal and Banking Company	9,778 00
300	New Orleans Gas Light Co	[illegible]
2	Merchants' Bank	275 00
344	Citizens' Bank	27,520 00
20	Crescent City Bank	1,020 00
	Loans on Pledges	115,962 45
	Loans on Mortgages	73,[illegible]
	Bills receivable	7,614 29
	Scrip of other Insurance Companies	6,407 37
	Uncurrent funds	[illegible]
	State and City Coupons not collected	6,156 00
	Premiums in course of collection	34,[illegible]
	Cash on hand	54,[illegible]
		$574,[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS SLOO, President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of January, 1870.

A. SHELLEY,
Second Justice of the Peace for the parish of Orleans.

The Board of Directors have resolved to pay SIX PER CENT. interest on the outstanding Certificates of Profits, also THIRTY-THREE AND A THIRD PER CENT. on the balance of the Scrip of the year 1858, on and after the second Monday of February, 1870. And they have further declared a dividend of EIGHTY PER CENT. on the Net Earned Participating Premiums for the year ending December 31, 1869, for which Certificates will be issued on and after the 31st day of March next.

THOMAS SLOO, President.
JOHN G. GAINES, Vice President.
THOS. ANDERSON, Secretary.

DIRECTORS FOR THE YEAR 1870:

Jno. G. Gaines,	E. J. Hart,
J. C. Ricks,	Henry Renshaw,
B. Bienvenu,	Hugh Wilson,
L. M. Marks,	W. E. Seymour,
Chas. Macready,	Rich'd S. Venables,
Richard Flower,	Thos. Sloo.

ja20 1m

H. W. Johns' Asbestos Roofing.

THIS Roofing consists of a foundation of strong canvas, manufactured expressly for the purpose, saturated and coated with an elastic water-proof composition. This, when coated with the Asbestos Roof coating, forms a strong elastic covering with a smooth surface of stone which is proof against burning cinders or coals. It is adapted to all climates and is the only composition roofing which will withstand the heat of the tropics. It is used for all kinds of roofing, including Cars and Steamboats, and Factories where the roof is liable to damage from acids.

It is insured by Insurance Companies at same rate as tin roof.

H. W. Johns' Lake Superior "Iron" Ore Paint—The best and most durable Fire Proof Paint in the world. It is adapted to Metal and Wood work of all kinds, and is fully equal to Red Lead for Steam Pipes and Boilers.

EARLE & DALSON, Agents for Louisiana,
116 Poydras street.

Agents for the celebrated French Enameled Ranges.

" " the Cohorn Bird and Animal Cages.

" " "The Times" Cooking Stove.

Manufacturer of all kinds of Japan Ware.

[illegible] y and

TO SAVE LABOR AND INSURE LARGE CROPS

—USE—

Stern's Raw Bone Super Phosphate

—AND—

FINE GROUND BONE,

THE GREAT FERTILIZERS.

LOUIS STERN & BROS., MANUFACTURERS,

Office No. 38 St. Charles street, New Orleans, L.

BONE BLACK OF ALL GRADES CONSTANTLY ON HAND.

MARINE NEWS.

Office of the New Orleans Bee, WEDNESDAY, July 20, 1870.

CLEARED YESTERDAY.

Steamship Fire Fly, Cotton, for Rockport
W I & U N T M & Foo
Steamship Clinton, Bechett, for Indianola and Galveston,
C A Whitney & co
Steamer Bismarck, Thompson, for St Louis,
J B Woods
Schr Mary Frances, Burns, for Pensacola,
Sanford & Black
Schr Abbot Devereaux, Rich, for Havre,
Thorndike, Norton & co

ARRIVED YESTERDAY.

Steamship Fire Queen, (Br) Day, from Liverpool 21st ult, to Decan, Zerega & co—34 district.
Steamship Florida, O'Leary, from Havana, via Florida Ports to F W Perkins & co—previously reported at Quarantine—1st dist 14.
Steamer Frances, Blakesley, from Mobile—F. Ray.
Ship Caledonia, Carter, 45 days from Liverpool, to Mecker, Knox & co—3d district 22.
Brig Annie M. Young, Hilton, 60 days from Antwerp, to De Gas Bros—1st district 18.

ARRIVALS AT NEW BASIN.

Steamer Maggie, from Pearl River—No cargo.
Schr Star No 2, from Pakagoula—35,000 ft lumber
Schr Surprise, fm Pascagoula—35,000 feet lumber
Schr Franklin, fm Wolf River—35 000 feet lumber.
Schr Martha, fm Pascagoula—30,000 feet lumber.
Schr Martha Washington, fm Pearl River—35 cords wood.
Schr Quincy, from Blind River—30 cords wood.
Schr Martha D, fm Tchefuncta—15 cords wood 25000 feet lumber.
Schr Newton, fm Fish River—105 bbls rosin.

ARRIVALS AT OLD BASIN.

Schr Eusebie, fm Tchefuncta—1100 bbls charcoal.
Schr Sidonia, fm Blind River—25 cords wood.
Schr Jusan, from Tchefuncta—200 bbls sand.
Schr Pearl, fm Bay St. Louis—1030 bbls charcoal.
Schr Rover, fm Bay St Louis—18,000 feet lumber
Schr Norma, from Biloxi—[illegible] bbls charcoal.
Schr Garibaldi, fm Pascagoula—20,000 shingles.
Sloop Juliana, fm Mobile Bay—1200 watermelons.

—STEAMBOATS—

Julia A Rudolph, McComas, from Jefferson.
J G Blackford, Burton, from Washington.
Wild Wagoner, Geddis, from Natchez.
St. John, Greathouse, from Baton Rouge.
Flora, Barnes, from Jefferson.

TOWBOAT REGISTER.

The towboat Ocean, McLellan, from the Passes—Brought up ship Caledonia.
The towboat Perry, Caldwell, from the Passes—Brought up brig A M Young.

MEMORANDA.

Capt Clapp, of the steamship Geo Cromwell, reports: Thursday, July 13th, 15 miles south of Cape Florida, signalized Brit steamship Amazon bound north. Same day, 18 miles west from Carysfort Lighthouse, passed steamship Bienville bound north. Friday, 15th, 20 miles northwest of Tortugas, passed steamship Lord Lovell, bound for Havana. Same day, 120 miles northwest of Tortugas, spoke ship Virginia, (of Bath, Me) from Newport Wales, bound to New Orleans; in sight, at same time, a brig and schr steering west.

BELOW COMING UP.

Schr N & D Scudder, Kehoe, 7½ days from Utilla, to J Marlonda.
Schr Agnes, Blair, 10 days from Cardenas, to M J Smith & co.

BELOW—AT QUARANTINE.

Bark Belle, Toddunter, 4 days from Havana, in ballast, to R O Musgrove & Son.

EXPORTS.

ROCKPORT—Per steamship Fire Fly—105 sks coffee 50 sks salt 40 sks oats 50 sks corn 10 bbls cement 4 bbls whisky 2 bbls molasses 9 bbls potatoes 3 bbls rice 1 bbls peas 14 bbls 18 half bbls flour 30 bxs soap 2 tubes lard 70 pkgs mdse

GALVESTON AND INDIANOLA—Per steamship Clinton—10 casks bacon 75 bbls 10 half bbls sugar 400 bbls flour 40 sks coffee 80 bbls whisky 700 sks oats 200 sks corn 20 bbls molasses 100 kegs lard 100 bxs bitters 100 bxs candles 20 bxs claret 230 cases do ...

ST. LOUIS—Per steamer Bismarck—1296 boxes sugar and sundries.

PENSACOLA—Per schr Mary Frances—150 sks corn 1 cask bacon 3 bbls pork 4 bbls 1 hhd sugar 10 bxs soap 4 bbls flour 2 bbls molasses 3 sks coffee and sundries.

HAVRE—Per schr Abbot Devereaux—1360 bales cotton 1200 staves.

IMPORTS.

LIVERPOOL—Per steamship Fire Queen—34 bales bagging Alcus, Scherck & Astey ... [illegible]

[illegible]

RECEIPTS FROM THE INTERIOR.

WASHINGTON—Per steamer J G Blackford—8 bales cotton Payne, Huntington & co ... [illegible]

NATCHEZ—Per steamer Wild Wagoner—6 bales cotton to Jarey & Harris ... [illegible]

JEFFERSON—Per steamer Julia A Rudolph ... [illegible]

BATON ROUGE—Per steamer St John—2 bales ... [illegible]

JEFFERSON—Per steamer Flora—20 bales cotton Lehman, Newgass & co ... [illegible]

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R R.

July 19—300 sks salt 1 bale cotton ... [illegible]

N. O. JACKSON & GREAT NORTHERN R R.

July 19—4 bales cotton Warren, Crawford & co ... [illegible]

Louisiana Mutual Insurance Company.

Sixteenth Annual Statement.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement:

Total Premiums for the year ending 28th February, 1870		$444,415 94
Via: Fire Premiums	$198,429 45	
Marine	172,205 73	
River	33,780 66	$444,415 94
Unearned and Return Premiums, Reinsurance, and Rebate on Premiums		105,141 41
Net earned premiums		$339,274 53
Fire Losses	$61,290 21	
Marine Losses	23,801 73	
River Losses	29,174 62	
	$114,266 56	
Taxes	20,266 41	
Expenses, profit and loss, etc	67,311 66	
Interest on outstanding Scrip	31,744 60	
		$263,171 17
Net profit		$ 76,103 36

The Company have the following Assets estimated at the lowest cash market value:

City and other Bonds	46,000 00
Bank and other Stocks	31,014 00
Real Estate	29,360 00
Scrip of Insurance Companies	54,126 00
Bills Receivable on Mortgages	85,622 00
Bills Receivable on Pledges, etc	54,167 00
Premiums in course of Collection	57,365 00
Cash on hand and in Europe	164,417 00
	$519,[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

CHAS. BRIGGS, President.
J. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me this 22d day of March, 1870.
P. CHS. CUVELLIER, Notary Public.

Six per cent. interest on the outstanding certificates of scrip will be paid to the holders thereof or their legal representatives on and after Monday, 9th May next.

The outstanding certificates of the issue of 1861 will be redeemed, and paid to the holders thereof, or their legal representatives, on and after Monday, 9th May next, from which date all interest will cease.

A dividend of forty per cent. is declared on the net earned premiums entitled to participation, for which certificates will be issued on and after the first day of June next.

By order of the Board of Trustees.
CHAS. BRIGGS, President.
ANT. CARRIERE, Vice President.
J. P. ROUX, Secretary.

TRUSTEES:

Charles Briggs,	A. Lecourt,
Ant. Carriere,	Frank Williams,
Geo. A. Fosdick,	Thomas Byrne,
R. Brugier,	John Thornhill,
Chas. Lafitte,	Jno. S. Wallis,
P. Anderson,	George Foster,
Alfred Kearny,	Andrew Stewart,
A. Frerichs,	L. E. Pothier,
Geo. W. Dunbar,	R. Piaggio,
E. P. Stockmeyer,	Rudolph Sieg,
Geo. W. Hynson,	H. F. Given,
Arch'd Montgomery	W. C. Black,
Henry J. Vose,	Geo. G. Garner,
E. Marquese,	Thos. H. Hunt,
Chas. Weisbaar,	Chs. Homold,
A. R. Montgomery,	C. Carriere,
	R. S. Howard.

mh24 1m[illegible]

LEEDS'S FOUNDRY,

(ESTABLISHED IN 1824.)

Corner of Delord and Foucher Streets.

WE beg leave to inform our friends and the public generally that, we are prepared, as formerly, to manufacture Steam Engines, Boilers, Sugar Mills, Sugar Kettles, Draining Machines, Saw Mills, Cotton Presses, Nowell Screws, Gin Gearing, Furnace Mouths, Grate Bars, all kinds of Plantation and steamboat Works and every description of Machinery for the South.

mh24 1y LEEDS & CO.

LIST OF VESSELS

JULY 17, 1870.

Cleared and Sailed for New Orleans.

NEW YORK.

Steamship United States, Hildreth	sld July 9
Steamship De Soto, Morton	sld July 9
Steamship Geo Cromwell, Clapp	sld July 9
Ship Antarctic, Mesloker	sld July 5
Bark Maggie McNeil, Smith	cld July 14
Bark Alaska, Potter	cld June 21

BOSTON.

Bark Aurelia, Lincoln	cld June 25
Bark Scotland, Blanchard	arid May 27
Brig J H Lane, Sheets	sld June 28

LIVERPOOL.

Steamship Fire Queen, Day	sld June 26
Ship Waverly, Gillan	sld June 25
Ship St James, Black	sld June 23
Ship Annie Valley, Churchill	sld June 25
Ship Caledonia, Carter	sld May 24
Ship Pequot, Rugg	sld June 22
Ship Cordelia, King	cld June 14
Ship Rowantree, Lewis	sld June 11
Ship Alaska, Huggins	sld April 11
Ship Fresh Breeze, McDougall	sld May 24
Ship John Geddie, McDougall	sld June 3
Ship Francis, Lovell, Moriarty	sld June 12
Bark Stella, Walker	sld June 25
Bark Gwilago, Roberts	sld June 11
Bark Maggie Hammond, Scott	sld June 25
Bark Valiant, Castner	sld April 12
Bark Bridgeport, Morgan	sld May 4

NEWPORT, WALES.

Ship Endymion, Jones	sld June 7
Ship Virginia, Parker	sld May 26

CARDIFF.

Ship Richard McManus, Foster	sld June 22
Ship T Hanvard, Strickland	sld June 25
Ship Rochester, Clough	sld June 21
Ship Devonshire, Lincoln	sld June 13
Ship W G Putnam, Rickard	sld June 17
Ship Cathedral, Nickerson	sld June 12
Ship Endymion, Jones	sld June 4
Ship Lathley Rich, Mitchell	sld June 10
Ship Persia, Doane	sld May 24
Bark Lois M Long, Lewis	sld June 10

BRISTOL, ENG.

Ship Ocean Wave, Palmer	sld June 25

GLASGOW.

Bark Grange, Hogston	sld June 21

QUEENSTOWN

Bark Fresh Breeze, McDougal	sld May 26

ANTWERP.

Ship Carrier, Ballord, a	sld June 24
Ship Wabeno, Dalrymple	sld June 21
Ship Crescent City, Delano	sld June 16
Brig A M Young, Hilton	sld May 6

HAVRE.

Ship Raden, Neilson	cld June 24
Ship St Louis, Hubbard	sld May 21
Bark La Louisiane, Toullet	sld June 6

MARSEILLES.

Brig Marmia,	sld June 15
Bark Pervenche, Lachland	sld June 16
Bark Guillaume Tell, Kehe[illegible]	sld April 26

BORDEAUX.

Ship Wm Hunter, Kelly	sld June 2
Ship St Louis, Hubbard	sld June 13
Bark Agra, Holmes	sld June 28
Bark Bangkoka,	sld June 16
Bark Sonora,	sld June 16

BARCELONA.

Brig Francisco, Vila	sld March 26
Brig Ursula, Maristany	sld March 25

HONG KONG.

Ship C Augusta, Congret	sld April 2

MADEIRA.

Ship Ceres, Cochrane	sld Mar 15

Steam Tobacco Manufactory.

J. P. SARRAZIN,

91 ....CHARTRES STREET....... 93

CORNER OF CONTI.

Branch: 46 Poydras, corner Tchoupitoulas sts

Importer of Pipes and all Articles for Smokers.

THE UNDERSIGNED OFFERS to Country Merchants the most complete assortment to be found in his line in New Orleans, such as,

Meerschaum Pipes,	Clay Pipes, all kinds,
Imitation "	Match Boxes,
Briar Root "	Tobacco Pouches,
India Rubber "	Cherry Stems,
Charcoal "	Amber "
Rosewood "	India Rubber Stems, etc

SMOKING TOBACCO:

Maryland,	Reliance, Rough and Ready,
Virginia,	Gambrinus, Game Cock,
Perique,	Industry, Club, Velocipede,

and Maryland Right Power, which must not be mistaken for Might-Power of Gail & Ax, of Baltimore.

SNUFF TOBACCO:

Half Course Virginia, Perrique ditto; Macouba Fine Rose ditto.

Also, a large stock of Plug Chewing Tobacco, Fine Cut, in tin foil, and Fine Cut natural in Kegs of 10, 20, 40 and 80 pounds, and not less than a MILLION OF CIGARS, of all grades and brands.

J. P. SARRAZIN.

TOBACCO

ALL FORMS,

STEAM MANUFACTORY.

L. MOULOR,

83 Old Levee Street, Corner Bienville.

HIS numerous customers and the public are respectfully informed that, as heretofore, TOBACCO in all forms is manufactured at his establishment. Smoking Tobacco, Snuff, Chewing Perique Tobacco.

Constantly on hand—ONE MILLION of assorted CIGARS. Constant importation of a large stock of SMOKERS' GOODS, Pipes, Cigar Cases, Tinder Boxes, Wicks, etc., etc., etc.

WHOLESALE AND RETAIL.

Great inducements offered to City and Country Dealers. [illegible]

JULIUS LOEFFLER,

(Successor to Chas. Loeffler.)

GAS FITTER,

And Dealer in

Gas Fixtures, etc., Depot of the Tucker Manufacturing Company.

CAST IRON CHANDELIERS BRACKETS, &c

No. 126 Chartres street,

Between St. Louis and Toulouse, New Orleans

Daniel & James D. Edwards,

Nos. 21, 23, 25 and 27 Delta St.

—AND—

Nos. 22, 24, 26 and 28 Front Street

NEW ORLEANS, LOUISIANA.

Manufacturers of IMPROVED STEAM TRAINS FOR MAKING SUGAR,

and of every description of COPPER, BRASS, IRON, AND SHEET IRON WORK, BRASS COCKS, VALVES, STEAM WHISTLES, etc.

COPPER STILLS AND WORMS for Grain and other Distilling.

—Dealers in—

IRON PIPES and FITTINGS of all sizes. STEAM and HAND PUMPS. STEAM and WATER GAUGES. Made and Repaired, BRASS FOUNDING, FINISHING and PATTERN MAKING.

Repairing of all kinds done at short notice.

Home Mutual Insurance Company of New Orleans.

EIGHTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement for the year ending December 31, 1869.

Premiums received during the year ending Dec 31, 1869, including unterminated risks of 1868		$[illegible]
Premiums on Fire Risks	$150,74[illegible]	
Premiums on River Risks	11,47[illegible]	
Premiums on Marine Risks	12,[illegible]	
Less: Return Premiums	1,1[illegible]	
Premiums on Risks not terminated in 1869	41,0[illegible]	$[illegible]
Net Earned Premiums		$[illegible]
Losses during same period:		
On Fire Risks	22,14[illegible]	
On River Risks	26,7[illegible]	
On Marine Risks	13,5[illegible]	$[illegible]
Re-Insurances and Rebate in lieu of Scrip	27,8[illegible]	
Taxes	13,[illegible]	
Profit and Loss and General Expenses, less Interest and Interest	34,7[illegible]	$140,[illegible]
Profit		$113,773

The Company have the following Assets:

Cash	$62,[illegible]
Bills receivable for pledge loans on call	83,[illegible]
Bills receivable for premiums	11,7[illegible] 74
Outstanding accounts in course of collection	30,[illegible]
Real estate, No. 78 Camp street	$50,000 00
347 Bonds of the city of New Orleans	212,000 00
53 Bonds of the State of Louisiana	47,[illegible]
6 Bonds of the Odd Fellows' Hall Association	5,000 00
4 Bonds of the Grand Lodge of the State of Louisiana	4,000 00
20 Bonds of the St. Charles Hotel Company	20,000 00
300 Shares of Bank of New Orleans stock	24,000 00
10 Shares of Union Bank stock	[illegible]
50 Shares of Canal Bank stock	42,[illegible]
200 Shares of Mechanics' and Traders' Bank stock	25,000 00
20 Shares of Crescent City Bank stock	1,875 00
20 Shares of Merchants' Bank st'k	1,500 00
3 Shares of Vallette Dry Dock Company	7,[illegible]
20 Shares of New Orleans and White River Packet Company	1,000 00
Scrips of other insurance Companies	8,[illegible]
Suspended stock and bond account	2[illegible]—$92,[illegible]
	$1,[illegible]

The above is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

ALF. MOULTON, President.
A. W. HUNTER, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me this 17th day of January, A. D. 1870.

A. SHELLEY,
Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.

The Board of Trustees, at a meeting held this 17th day of January, 1870, unanimously adopted the following resolutions:

Resolved, That six per cent. interest on all outstanding certificates of profits and Thirty per cent. of the scrip issue of the year 1859 be paid to the legal holders of the same, on and after the 14th day of February next; and, further, that a scrip dividend of Fifty per cent. be declared on the net earned participating premiums for the year ending December 31, 1869, for which certificates will be delivered on and after the 15th day of March next.

ALFRED MOULTON, President.
WM. M. PERKINS, Vice President.
A. W. HUNTER, Secretary.

TRUSTEES.

A. Moulton,	Archie Woods,
W. M. Perkins,	R. K. Converse,
A. H. May,	Wm. Chambers,
M. Hare,	Jno. T. Moore,
E. M. Herrell,	J. M. Allen,
Jas. C. Rogers,	Edward Page,

Valuable—Entertaining

EVERY FAMILY should take at least ONE General Newspaper besides their county paper, "every time." It should be—

THE BEST, MOST ENTERTAINING, MOST VARIED, and THE CHEAPEST.

$3, $3, $3, $3, $3, $3, $3, $3.

Three Dollars pays for one year's subscription.

$1, $1, $1, $1, $1, $1, $1.

One Dollar for four months to the

MOBILE WEEKLY REGISTER

The Oldest, Largest, and best known of Southern family journals.

HON. JOHN FORSYTH, Editor-in-Chief.

It employs the best talent in the country.
Its Stories are the most entertaining.
Its Poetry the most brilliant.
Its correspondence is from all important points.
Its Telegraphic Summary is a complete history of the week.
Its Commercial Review and Prices Current every Merchant and Planter needs—it is correct.
Its Agricultural Department is admirably Edited by Hon. C. C. LANGDON.
Its Politics always DEMOCRATIC and SOUTHERN.
It has been published uninterruptedly for [illegible] a Century.
It has double the circulation of any paper in the Southern States.
Subscribe for the MOBILE WEEKLY REGISTER at once.
Get your neighbors to join you. Clubs of four one year $10—take it four months on trial—only $1. Specimen copy free. Address,

W. D. MANN,
[illegible] Proprietor, Mobile, Ala.